



Separation non officielle

Par **sebert**, le **06/04/2012** à **14:24**

Bonjour, rnvoila je vous explique mon mari a quitter en fevrier le domicile pour vivre chez sa maitresse mais officieusement car elle est elle meme en separation avec trois enfants et dois toucher des aides en tant que mere toute seule j ai pour me couvrir depose une main courante car a cette date je gere toujours ses comptes pour verifier que les facture soient bien honorer mais le faite que cette femme habite a 70 km du lieu de travail de mon mari au lieu de 20 km monsieur fait le plein d essence 4 fois par mois au lieu d 1 plein par moi donc evidemment ce qu'il depense en plus ne rentre pas dans notre foyer nous sommes marie sous regime de la communaute il a son compte et moi le miens mais je considere je participe a ses frais en sachant en plus que le week end c est pour emmener madame et ses enfants a des km pour les activites de celle ci il venait a la maison 2 fois par semaine voir les enfants en sachant qu'il partait 2 heures en voitures pour telephoner a sa poule et un week end sur deux enfin pas entier car j ai 3 enfants 20 16 9 ANS et ils refusent d aller chez la maitresse de mon mari sachant que la situation n est pas claire et qu'ils nous a manipuler pendant des mois le plus jeune des mes fils est tres pertubes il veut pas aller avec son pere la raison pour laquelle il vient chez nous ou il habite encore normalement je pense qu'il attend la fin de l annee pour demander le divorce car nous avons encore le credit de la voiture jusqu'en novembre et il veut la garder pas d inconvenients mais il pense qu'il me devra rien dessus nous avons une caravane et un scooter ont bien d accord que c est trois choses differentes et qu'il me devrait la moitie il va me mettre dans une situation financieres ingerable car l ainee ne compte plus pour les aides et moi en juillet je vais me retrouver sans travail devra t il me verser une compensation pour le prejdisce causeee en sachant qu'il gagne 2000 euros a combien je pourrais demander pour la pension alimentaire et dans la situation actuelle peut il obliger les enfants aller en vacances avec lui et sa maitresse car il y a pas d autres mots actuellement puisqu'il est toujours domicilier avec moi sachant que cela provoque un grand traumatisme pour eux merci

Par **Marion2**, le **06/04/2012** à **19:02**

Bonjour,rnrnVous n'auriez pas dû déposer une main-courante, mais une plainte pour abandon du domicile conjugal (il n'est pas trop tard). rnrnVous devriez contacter un avocat rapidement et ne pas attendre. rnVous ne pouvez pas laisser la situation perdurer comme ça, ne serait-ce que pour vos enfants.rnVous n'avez pas de cadeau à lui faire et continuer à attendre comme vous le faites actuellement.rnIl ne peut pas obliger les enfants à aller avec lui en vacances.rnrnUn avocat saura très bien ce que vous pouvez lui demander financièrement.rnrnBon courage.